



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 février 2024

Point n°01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 février à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 24 janvier 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Charline CLAVEAU, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes :

17/11/2023	Agence Culturelle Nouvelle Aquitaine	11 et 12 décembre 2023
01/12/2023	GrandAngoulême	23 novembre 2023
06/12/2023	Objectif 3D	18 décembre 2023
12/12/2023	EESI	12 décembre 2023
15/01/2024	L'Atelier	16 janvier 2024
17/11/2023	Des Tours Gourmands	Convention d'occupation précaire du domaine public, 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis à Angoulême, à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement, pour une durée identique dans la limite de trois ans. Redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 150 € Toutes Charges Comprises (TCC).
22/11/2023	AUDIENS	Convention de partenariat entre le SMPI Magelis et l'association de moyens du groupe AUDIENS portant soutien financier, apporté par Audiens, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 des Rencontres Animation Formation (RAF) à hauteur de 6 000 €.
24/11/2023	Société FOR-DRILL	Convention d'occupation du parking n°3 des Chais Magelis, du 4 au 22 décembre 2023, pour installer des équipements de chantier dans le cadre des travaux de raccordement électrique de l'écluse située sur l'Ile Marquet.
09/01/2024	RECA	Convention de partenariat entre le SMPI Magelis et l'association Réseau Ecoles Françaises de Cinéma d'Animation (RECA) pour l'année 2024. Versement d'une subvention de 1500 €.
09/01/2024	MNT	Avenant n°1 au contrat établi entre le SMPI Magelis et la MNT pour l'ajout de prestations au contrat collectif santé au 1er janvier 2024.
09/01/2024	MNT	Avenant n°2 au contrat établi entre le SMPI Magelis et la MNT concernant l'évolution des cotisations sont majorées de 5,40 % suite à l'indexation des cotisations sur le Plafond mensuel de la sécurité sociale et de la majoration pour évolutions légales, réglementaires et conventionnelles avec les professionnels de santé.
10/01/2024	Poitiers Film Festival / EMCA / EEC / CNAM ENJMIN / Ecole d'Art de Grand-Angoulême / LISA	Convention de partenariat pour l'organisation de la 4eme édition de : « Courts d'écoles : un concentré du Poitiers Film Festival à Angoulême » du 15 au 16 janvier 2024. Versement d'une subvention de 700€.
16/01/2024	9 ^{ème} Art+	Convention de partenariat relative à l'organisation de la 51 ^{ème} édition du FIBD établie entre le SMPI Magelis et l'association 9 ^{ème} Art+.
18/01/2024	SCCUC	Convention de partenariat portant définition du soutien financier d'un montant de 4800 € du SMPI Magelis à l'association SCCUC pour l'année 2024.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 13 février 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 13 février 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 13 février 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

